

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE DAUBEUF LA CAMPAGNE

DU 25 juin 2020 A 18H30 HEURES

L'an deux mille vingt, le 25 juin à 18h30 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurance BUSSIÈRE, Maire.

Etaient présents :

Madame Laurance BUSSIÈRE, Maire,

Mesdames Corinne DUBOS, Yasmina LAMBERT, Lorraine PENNEL

Messieurs : Sébastien BUISSON, Philippe DUBOS, Jean-Pierre LAMBERT, Julien NICERON, Jonathan HUET, François MANCEL

10 présents

Absente excusée : Corinne FARGES pouvoir à Corinne DUBOS

Date de convocation :9/06/2020

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la présente séance ouverte.

Sur proposition de Madame le Maire, Madame Lorraine PENNEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

➤Approbation du compte de gestion 2019.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme le receveur de la commune a transmis le compte de gestion 2019.

Mme le Maire précise : Mme le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, les opérations paraissent régulières, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019, par Mme le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le compte de gestion tel que présenté par Mme le receveur de la commune.

Vote CONTRE : 0 POUR : 11

► **Approbation du compte administratif 2019:**

Madame le Maire sort de la salle.

Sous la Présidence de Monsieur LAMBERT, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses 136 585.66 €

Recettes 173 505.84 €

Excédent de clôture : **36 920.18 €**

Investissement :

Dépenses 35 905.87 €

Recettes 40 931.97 €

Excédent de clôture : **5 026.10 €**

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le compte administratif du budget communal 2019 tel que ci-dessus présenté.

Vote CONTRE : 0 POUR : 10

► **Affectation du résultat au budget communal 2020.**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2019**,
- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion du Trésor Public **2019**,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de **2020**,
- Constatant que le compte fait apparaître :
 - Un excédent de fonctionnement de : 36 920.18 €
 - Un excédent d'investissement de : 5 026.10 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté (002) : **36 920.18 €**
- Excédent d'investissement de : **5 026.10 €**

Vote CONTRE : 0 POUR : 11

➤Vote des taux communaux 2020

Madame le maire indique que lors du mandat précédent, il n'y a eu aucune augmentation des taxes et propose de suivre cette même ligne :

Taxe du foncier bâti : 11.99 %

Taxe du foncier non bâti : 39.49 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 16.14 %

Vote CONTRE : 0 POUR : 11

➤Vote du budget 2020

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Investissement :
 - Dépenses et recettes : **14 372.10 €**
- Fonctionnement
 - Dépenses et recettes : **162 829.00 €**

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le budget primitif 2020.

Vote CONTRE : 0 POUR : 11

Séance levée à 19h45

